

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Attribution du marché de travaux pour la réfection d'une partie de la toiture de l'école maternelle du 8 mai 1945 avec pose de panneaux photovoltaïques

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus.

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée pour l'attribution du marché de travaux permettant la réfection d'une partie de la toiture de l'école maternelle du 8 mai 1945 avec pose de panneaux photovoltaïques, conformément à l'application du code de la commande publique
Considérant, qu'après une analyse des offres reçues, il apparaît que l'entreprise SASU JOLLY FRERES, dont le siège se situe au 16 rue Gambetta – 95530 LA FRETTE-SUR-SEINE, consent les meilleurs conditions pour réaliser ces travaux,

DECIDE

DE SIGNER un marché public de travaux ayant pour objet la réfection d'une partie de la toiture de l'école maternelle du 8 mai 1945 avec pose de panneaux photovoltaïques, avec l'entreprise SASU JOLLY FRERES, dont le siège se situe au 16 rue Gambetta – 95530 LA FRETTE-SUR-SEINE. La prise d'effet du marché est fixée au 10 juin 2024, pour une durée allant jusqu'à l'achèvement des travaux prévu avant le 30 août 2024.

Le montant du marché est de 135 284.06 € HT soit 162 340.84 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 10 juin 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT